

**Certificat d'examen de type
n° F-06-N-0233 du 02/03/2006**

**Organisme désigné par
le Ministère chargé de l'Industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/F030495-D6

**Générateur d'impulsions ATA type CARDAN
pour taximètres sécurisés ATA**

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret n° 78-363 du 13 mars 1978 modifié réglementant la catégorie d'instruments de mesure « taximètres », de l'arrêté du 21 août 1980 modifié relatif à la construction, à l'approbation de modèle, à l'installation et à la vérification primitive des taximètres et de l'arrêté du 17 février 1988 fixant les conditions de construction, d'approbation et d'installation spécifiques aux taximètres électroniques.

FABRICANT :

A.T.A. SA (Automatisme et Technique Avancées) - 32 allée de Trets – 13710 LA BARQUE

OBJET :

Le présent certificat d'examen de type complète et modifie la décision d'agrément n° 00.00.262.001.1 du 10 mai 2000, concernant le générateur d'impulsions ATA modèle CARDAN pour taximètre ATA modèle Gleike Mini.

CARACTERISTIQUES :

Les caractéristiques du générateur d'impulsions ATA type Cardan pour taximètres sécurisés ATA diffère de la décision d'agrément précitée par :

- la dénomination générateur d'impulsions ATA modèle CARDAN pour taximètre ATA modèle Gleike Mini devient générateur d'impulsions ATA modèle CARDAN pour taximètre sécurisés ATA
- la possibilité de connecter ce générateur à un taximètre ATA type PRIMUS, couvert par le certificat d'examen de type n° F-06-N-0036 du 10 / 01 / 2006.

SCELLEMENT :

Les scellements du générateur d'impulsions ATA type Cardan pour taximètres sécurisés ATA restent inchangés.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les inscriptions réglementaires du générateur d'impulsions ATA type Cardan pour taximètres sécurisés ATA restent inchangées.

CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION

Les conditions d'installation diffèrent de la décision d'agrément précitée par la possibilité de connecter le générateur d'impulsions au boîtier de commutation d'un taximètre électronique ATA type PRIMUS. Les modalités d'installation étant spécifiées dans le certificat d'examen de type n° F-06-N-0036

Les autres spécifications restent inchangées.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/F030495-D6 et chez le fabricant.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 10 mai 2010.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification